

Délibération 2024.12.06

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/12/24

Le 10 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : FOURRÉ Frédérique à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, TARTIÈRE Steeven à MAILLET Cécile, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Acquisition d'une parcelle Rue des Récollets

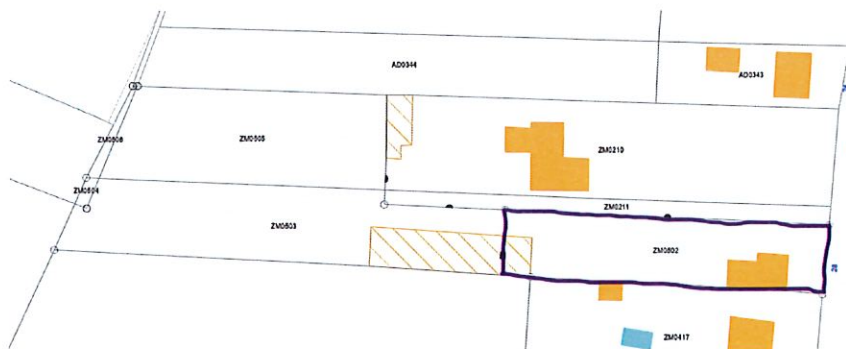
La commune a été sollicitée pour acquérir la parcelle sise 38 Rue des Récollets, jouxtant celle des services techniques.

Considérant que dans le cadre du développement du centre technique municipal sur cette zone, il serait judicieux que la commune accepte cette proposition d'achat.

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle ZM 502 pour une superficie totale de 1076 m² sise 38 Rue des Récollets – 36150 VATAN, appartenant aux consorts DANETZ, au prix de 25 000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget principal 2025.



Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
MAUCHIEN Anne

